

trop rapide, j'y renoncerais dès l'abord
Et en consacrant à cette tâche
le plus gros de mes loisirs à partir
de Tignes prochain, je m'efforcerais
de l'accomplir honnêtement ma part.
Mais je vous avoue que j'aimerais
mieux qu'on m'indiquât un terme
raisonnable (sauf à l'augmenter s'il
le faut, d'un léger délai de grâce)
plutôt que de me dire: On vous
pardonnera quand vous serez prêt.
En cette formule trop complaisante
pourrait, malgré tout, me gêner beaucoup,
si, à un moment donné, je me
sentais trop en arrière de collaborateurs
plus expéditifs et dont la part
eût été publiée avec la mienne.
Je désireais, au moins, une indication

ferme: par exemple 1^{er} janvier 1905,
pour la remise du manuscrit prêt à
imprimer.

En tout cas, je vous suis bien
reconnaissant et de ce que vous
avez fait, et de ce que vous voulez
bien faire encore.

Vous sommes nous aussi au
milieu des examens qui me
prennent tous les après-midi de
cette semaine avec les cours déjà
commencés pour occuper la matinée.

Vous m'excuserez donc de
vous le dire ce soir et vous saluez
bien cordialement les vôtres.

F. Jarry

73



98

Monsieur R. Leilles,

Professeur à la Faculté de droit,

10 bis rue du Pré-aux-Clercs

Paris.

